**BULLETIN D’ADHESION à l’ASSOCIATION SPORTIVE GUZARGUOISE**

Mairie de Guzargues / 55 rue des mazes

Association soumise à la loi du 1er juillet 1901 et au décret du 16 Août 1901, déclarée à la sous-préfecture de Lodève sous le numéro W342002831

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | ADHERENT 1 | ADHERENT 2 | ADHERENT3 | ADHERENT 4 |
| NOM(s) |  |  |  |  |
| PRENOM(s) |  |  |  |  |
| DATE(s) DE NAISSANCE |  |  |  |  |

ADRESSE :

TEL :

e-mail : @

⧫ Je déclare par la présente souhaiter devenir membre de l’Association Sportive Guzarguoise ; à ce titre, je déclare reconnaître l’objet de l’Association, et en avoir accepté les statuts qui sont mis à ma disposition dans les locaux de l’Association. J’ai pris bonne note des droits et devoirs de ses membres, et accepte de verser notre cotisation due pour l’année en cours,

Le montant de celle-ci est de 20€ (adhésion unique pour toute la famille) payable par chèque uniquement (en cas de souscription pour un enfant mineur, chèque émis obligatoirement par un des titulaires de l’autorité parentale)

⧫ L’association alerte ses adhérents sur l’intérêt de souscrire un contrat d’assurance (si ce n’est déjà fait) pour couvrir les dommages corporels auxquels peuvent les exposer les activités auxquelles ils participent, étant précisé que l’assurance, obligatoire pour l’association, demeure théoriquement facultative pour l’adhérent.

De même, n’étant pas affiliée à la FFT, l’association n’est pas tenue de demander la production d’un certificat médical stipulant votre aptitude à la pratique du tennis, mais se doit, en responsabilité, de vous sensibiliser à recueillir un avis médical préalable.

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion ; en application des art 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978, modifiée, l’adhérent bénéficie d’un droit d’accès et de rectification aux informations qui le concerne.

Fait à Guzargues, le ,

Signature(s) précédée(s) de la mention «Lu et approuvé »